



École des métiers du
Sud-Ouest-de-Montréal

Le 27 juin 2023

Compte rendu de la rencontre du CÉ
du 13 juin, à 18h
au restaurant La Cantina

Membres présents : Mme Chantal Denommée, M. Antonio Serafino, M. Marc Dauphinais, M. Émile Tessier, M. Simon Carroll et Patrice Forest

Membre absent : Mme Chaza Chakar, M. Rafaël Cruz, M. Marius Baran,

1. Mot de bienvenue
Le directeur souhaite la bienvenue aux membres présents. Il remercie également M. Serafino pour l'endroit trouvé pour tenir la rencontre. C'est un lieu idéal.
2. Vérification du quorum et autres informations
Nous avons quorum, car plus de 4 membres sont présents. En l'absence du président, les documents à signer le seront par Émile Tessier. D'ailleurs, Émile n'étant plus un étudiant de l'ÉMSOM, il pourra siéger à titre de représentant de l'industrie.
3. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté tel que présenté. Au varia, Émile Tessier souhaite ajouter un point en lien avec les permis de conduire.
4. Adoption du CR de la rencontre du 10 mai dernier
Le compte rendu de la rencontre st adopté tel que présenté.
5. Suivi projet éducatif
On rappelle que les premières phases du projet éducatif ont été adoptées lors de la dernière rencontre.



École des métiers du
Sud-Ouest-de-Montréal

6. Suivi budgétaire, école (6a), budget pro forma (6b), mesures dédiées (6c) et frais aux élèves (6d)

C'est le point important de l'ordre du jour. Nous débuterons par le budget de l'école, le budget pro forma (budget de l'an prochain), la ventilation des mesures ministérielles et les frais facturés aux élèves. Les documents sont tous distribués aux participants.

6a, sur le budget de l'école, on dépose le rapport Détail CÉ daté du 9 juin. On y constate que l'école devrait terminer son année financière à l'équilibre. Les trois enveloppes distinctes semblent en bonne position. L'enveloppe enseignante arrivera probablement à 0 le 30 juin. L'enveloppe pour le personnel de soutien sera légèrement déficitaire. Au niveau des ressources matérielles, nous ferons un léger surplus qui compensera les pertes des autres secteurs.

6b, le budget pro forma est présenté. Il y a peu de questions, on constate que la prévision d'ÉTP est à 750. Les ressources seront limitées, mais ça semble balancer. Nous ajoutons la phrase : « On balance, nous sommes contents! ». En l'absence de Rafaël Cruz, le document est signé par Émile Tessier.

6c, on aborde ensuite les mesures ministérielles dédiées. On constate qu'il reste des sommes dans certaines enveloppes ciblées. Entre autres, les sorties scolaire et culturelle. On mentionne que le budget est pour des sorties réalisées dans les organismes culturels se trouvant dans le bottin du ministère. Émile mentionne que les élèves ont besoin de visites d'entreprises. M. Dauphinais mentionne que par le passé, il y en avait d'organisés, mais que tous les élèves ne se déplaçaient pas.

6d, les frais scolaires sont présentés. On remarque que les montants sont les mêmes que l'an dernier. Nous avons choisi d'absorber certaines hausses afin de maintenir les frais au minimum pour les élèves.

Budget CÉ, comme le budget est de 400\$, nous proposons que le surplus serve à défrayer une partie des frais du gala des élèves finissants.

7. Les normes et modalités d'évaluation

Le document des normes et modalités, déposé au CÉ du 10 mai dernier, est approuvé.

8. Critères de sélection du Directeur de centre

Le CÉ répond au document en présence du directeur, qui anime la discussion. Il a été établi que ce n'était pas un jugement sur la prestation du directeur. Le document est en annexe.



École des métiers du
Sud-Ouest-de-Montréal

9. Évaluation du protocole intimidation

Le document intitulé « Évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des métiers du Sud-Ouest de Montréal » est déposé.

Considérant les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant l'article 83.1 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que le conseil d'Établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'École au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Considérant que l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaborée avec la participation des membres du personnel;

Considérant que l'évaluation du plan de lutte est proposée par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Antonio Serafino et secondé PAR : Émile Tessier

D'ADOPTER l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé. ADOPTÉ à Montréal le 13 juin 2023

10. Guide de l'élève (code de vie), logigramme inclus

Le guide de l'élève, présenté au dernier CÉ du 10 mai dernier, est approuvé. Il contenait les logigrammes qui indiquaient le temps par matières.

11. Rapport annuel

Le rapport annuel est déposé. Il énumère les différents points qui ont été abordés durant l'année scolaire.

12. Varia



École des métiers du
Sud-Ouest-de-Montréal

Nous discutons de l'objectif de faire prendre conscience aux élèves des avantages de posséder un permis de conduire. Émile nous mentionne que c'est très utile pour les stages et en bout de ligne, pour les emplois.